



temps partiel a 3/4 temps

Par **coumes**, le **20/01/2011** à **06:55**

bonjour,suite a une longue maladie et ensuite une reprise a mi-temps therapeutique de3ans j'ai conclue avec mon employeur un changement a mon contrat initial qui était un cdi plein temps ;j'ai donc signé en avril dernier un contrat cdi a temps partiel et conclu pour un 3/4 temps .a ce jour pas de problème,mais j'ai pu constater sur le provisionnel qui viens de m'etre proposé qu'a partir du 1 mai 2011 je passais a mi-temps ce qui ne m'arrange pas du tout. est-ce que mon employeur a le droit de me diminuer mon temps de travail?

Par **P.M.**, le **20/01/2011** à **09:34**

Bonjour,
l'employeur n'a pas le droit d'apporter une modification essentiel au contrat de travail, ce qui serait le cas, sans votre accord...